COMMUNE DE PEILLE

SPL EAUX DE PEILLE – CONTRAT D'ABONNEMENT AU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Document de souscription – À compléter lisiblement et à retourner signé

1. IDENTIFICATION DE L'ABONNÉ

Particulier – Nom et prénom : _____

Société / organisme (si applicable) : _____

Qualité : ☐ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Occupant ☐ Autre : _____

Date et lieu de naissance : _____

N° SIRET : _____ Représentant : _____

Téléphone : _____

E-mail : _____

2. ADRESSE DU SERVICE ET FACTURATION

Adresse du branchement (lieu desservi) : _____

Nombre de logements / locaux desservis (si collectif) : _____

Adresse de facturation (si différente) : _____

Alertes sanitaires : ☐ Oui ☐ Non Si oui, téléphone / e-mail ci-dessus

3. COMPTEUR – RELEVÉ À L'ENTRÉE DANS LES LIEUX

Adresse du compteur : _____

Index (chiffres noirs) : _____

N° du compteur : _____

Usage : ☐ Domestique
☐ Industriel
☐ Agricole

Date du relevé : ____ / ____ / _____

Autre alimentation : ☐ Puits/forage
☐ Eau de pluie
☐ Autre

4. MODALITÉS DE RÈGLEMENT

Paiement :
☐ Mensuel
☐ Trimestriel
☐ Semestriel

Mode :
☐ Chèque
☐ Virement
☐ Prélèvement automatique (joindre un RIB)

5. PRINCIPALES CONDITIONS DE L'ABONNEMENT

- Le contrat prend effet à sa signature et est conclu pour une durée indéterminée. La signature vaut acceptation du règlement de service, des tarifs en vigueur et engagement de régler les sommes dues.
- Le compteur est relevé au moins une fois par an. L'abonné doit en permettre l'accès ; à défaut, il communique l'index demandé ou convient d'un rendez-vous selon les conditions du règlement de service.
- Les tarifs et frais d'abonnement, de résiliation et d'interventions sont fixés par délibération et précisés dans la grille tarifaire et le bordereau des prix annexés au règlement de service.
- Le contrat peut être résilié à tout moment par écrit auprès de la SPL, en indiquant l'index du compteur. La résiliation prend effet au plus tard 15 jours après réception de la demande. Droit de rétractation : 14 jours calendaires à compter de la conclusion du contrat.

6. PIÈCES À JOINDRE

☐ Particulier : pièce d'identité + justificatif de propriété (attestation notariale) ou contrat de location.
☐ Personne morale : extrait Kbis + justificatif de propriété ou contrat de location.
☐ RIB en cas de prélèvement automatique.

Déclaration : Je certifie l'exactitude des renseignements fournis, avoir pris connaissance de la fiche pré-contractuelle, du règlement de service et des tarifs applicables, et en accepter les conditions.

Fait à Peille, le ____ / ____ / _____ Signature de l'abonné (précédée de « Lu et approuvé ») :

À retourner signé à : spl@peille.fr | ou par courrier : SPL EAUX DE PEILLE, Hôtel de Ville, 5 place Carnot, 06440 PEILLE

Données personnelles : les informations sont utilisées pour la gestion de l'abonnement et la facturation. Droits d'accès, de rectification, d'effacement et de limitation auprès de la SPL Eaux de Peille (RGPD).